

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre 1^{er}

N^o 33.

SIGNALEMENT.

Le Sr. Lacam Antoine
Boulauger
natif de St. Manat Lambrétas
demeurant à St. Manat Lambrétas
allant à Madrid
âgé de 17 ans, taille d'un mètre
20 centimètres
cheveux châtain front couronné
sourcils châtain yeux rous
nez long bouche grande
barbe naissante menton rond
visage ovale teint coloré

SIGNES PARTICULIERS.

(Handwritten mark)

PIECES DÉPOSÉES :

(Handwritten mark)

Fait à Aurillac le 26 Mars 1841.

Signature des Témoin :

Signature du Porteur :

(Handwritten signature)

(Vertical handwritten text on the right margin)

(Red stamp: "projeté")



Monsieur le Maire
de St. Mamet le Chabert



Monsieur le Maire,

Je soussigné, Antoine Salame cultivateur
de palétouze à Basse, Commune
de St. Mamet le Chabert, ai
l'honneur de vous adresser un avis
favorable pour la faire
obtenir un passeport pour Madrid
par le port de Bayonne ou il espère
aller pour exercer un commerce.
C'est ce qu'attend de votre
justice, Monsieur le Maire,
comme agent le conseil municipal
de St. Mamet le Chabert.

Je prie de les faire et m'adresser
votre obligé avec tout
Cordialement,
Antoine Salame le
passe-port qu'il réclamé
Après le conseil municipal
qui a fait acte de
signature.



St. Mamet le Chabert le 16 Mars 1871.

[Faint, illegible text on a separate sheet of paper or envelope flap.]